

RECUPERATION DES PROTOCOLES

Compte tenu des restrictions sanitaires, nous ne savons pas quand nous pourrions organiser une réunion collective avec nos avocats.

Nous avons donc récupéré les protocoles pour les ex salariés de Bessé.

Pour vous les remettre, nous allons faire une 1ere permanence (test) au local de l'association au 80 rue Jean Jaurès à Bessé sur Braye, mais vous devrez impérativement vous inscrire en nous envoyant un mail sur arjobesse@gmail.com sur une tranche horaire avant de venir au local de l'association.

Permanence du mercredi 30 septembre :

14h / 15h

15h / 16h

16h / 17h

17h / 18h

18h / 19h

19h / 20h

Nous prévoyons une autre permanence **samedi 3 octobre de 10h à 18h** pour ceux qui travaillent, toujours sur inscription par mail sur une tranche horaire.

Vous devez venir avec un masque et un stylo.

Si nous avons trop d'inscriptions sur un créneau horaire, nous vous contacterons.

Possibilité de procuration :

La personne qui donne la procuration doit remplir le document joint et donner une copie de sa pièce d'identité.

La personne qui viendra récupérer le protocole avec la procuration devra présenter sa pièce d'identité.

Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, merci de nous faire un mail, nous nous occuperons de votre dossier un peu plus tard.

Si parmi vous, des personnes ne veulent pas récupérer leur protocole, merci de nous le signaler également par mail, nous le mettrons de côté.

Pour éviter votre attente et celle des autres, merci de préparer vos papiers à l'avance.

Pour les ex-salariés de Boulogne, les protocoles sont restés au cabinet de nos avocats.

Vous pouvez récupérer le vôtre au 82, rue Beaubourg Paris 3ème du lundi au vendredi entre 9h et 19h.

Merci pour votre compréhension

Vos ex représentants

Mardi 29 septembre 2020